

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

Gare de Saumur (service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 49 minut. matin,	Express.
4 — 10 — —	Express.	11 — 50 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 36 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	8 — 58 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>l</sup>  
NIVERLET, Libraires;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Par décret impérial en date du 16 juin, inséré le 17 au *Moniteur*, la session du Corps-Législatif est prorogée jusqu'au 2 juillet prochain inclusivement.

ANGLETERRE. — Le parlement anglais a reçu enfin communication des nouvelles d'Amérique que deux grands journaux de Londres avaient divulguées. Hier, vendredi, dans les Communes, en voyant à son banc le premier ministre, M. d'Israëli a exprimé le désir de lui adresser deux questions touchant les relations de la Grande Bretagne avec les Etats-Unis. Le très-honorable gentleman souhaitait apprendre d'abord de la bouche de lord Palmerston si les rapports diplomatiques étaient rompus entre le ministre d'Angleterre et le cabinet de Washington; puis il a demandé ce qu'il fallait penser de la nouvelle accréditée par le *Morning-Post*, de l'*exequatur* retiré à plusieurs consuls de la reine aux Etats-Unis. M. d'Israëli a terminé en interpellant le ministre sur ses projets ultérieurs. Lord Palmerston a répondu que le secrétaire d'Etat des affaires étrangères avait reçu en dernier lieu, mercredi soir, une dépêche de M. Dallas, ministre des Etats-Unis à Londres, qui en contenait deux autres de M. Marcy. Dans ces dépêches, consacrées, l'une à la question des enrôlements, l'autre à celle de l'Amérique centrale, le secrétaire d'Etat des affaires étrangères à Washington annonce que le gouvernement américain, bien que parfaitement satisfait des explications présentées par lord Clarendon à l'égard des enrôlements, et les considérant comme mettant fin au débat sur ce point, ne peut dissimuler que le séjour aux Etats-Unis de plusieurs agents de la reine, lui est particulièrement désagréable et qu'il a l'intention de délivrer des passeports à M. Crampton et de retirer l'*exequatur* aux trois consuls de Cincinnati, de Philadelphie, et de New-York. Maintenant, à quelle résolution le gouvernement anglais s'arrêtera-t-il? Lord Palmerston a fait observer à la chambre que la question était trop grave pour que le gouvernement ne voulût pas, avant de se pronon-

cer, se rendre un compte exact de toutes les circonstances et de tous les faits.

M. Baillie qui a déposé, comme on sait, une motion sur l'affaire des enrôlements, a demandé alors si la dépêche de M. Marcy serait communiquée, et déclaré que dans le cas contraire il développerait sa motion, lundi. Lord Palmerston s'est dégagé en disant que le gouvernement avait pour habitude de communiquer autant que possible tous les documents diplomatiques, et que M. Baillie était parfaitement libre de développer ou non sa motion lundi ou vendredi prochain. Mais le noble lord premier ministre avait parlé d'une seconde dépêche de M. Marcy, relative aux affaires de l'Amérique centrale, et il n'en avait pas fait connaître, dans sa réponse à M. d'Israëli, l'esprit et les tendances. Cette omission n'a pas échappé à M. Milner Gibson, qui s'est informé de la résolution du gouvernement des Etats-Unis à l'égard de la proposition d'arbitrage. Mais, pour donner pleinement satisfaction à l'honorable membre, il eût fallu entrer dans de longs développements. Lord Palmerston s'est borné à annoncer que, d'après la teneur générale des dépêches, le cabinet de Washington paraissait désireux de régler la question par voie de communication directe avec le gouvernement de la reine. Enfin, a répliqué M. Milner Gibson, le gouvernement des Etats-Unis, a-t-il refusé positivement l'arbitrage? Lord Palmerston n'a pas vu pareille chose dans les dépêches. Mais, a fait observer M. d'Israëli, le gouvernement jugera sans doute à propos de déposer ces dépêches avant l'ouverture du débat annoncé par M. Baillie. Lord Palmerston a évité cette fois encore de s'engager davantage en répondant que tout dépendrait de la résolution à laquelle s'arrêterait ultérieurement le ministère. Lord John Russel a mis fin à l'incident par des félicitations à l'adresse du premier ministre, qui avait su se refuser à des interpellations inopportunes, et il a fait connaître son intention de provoquer, lundi prochain, un examen complet des difficultés survenues entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Dans la chambre des lords, des explications analogues ont été échangées entre le comte de Derby

et lord Clarendon. Seulement, il nous paraît que le secrétaire d'Etat des affaires étrangères a été un peu plus loin que le premier ministre dans ses communications touchant la proposition d'arbitrage, car notre correspondant nous écrit que, suivant les paroles de lord Clarendon, M. Dallas aurait montré à Sa Seigneurie une dépêche dans laquelle il était dit qu'il se pourrait que les bons offices d'une troisième puissance amenassent une solution du différend. (Constitutionnel.) E. BERRY.

BAPTÊME DE S. A. LE PRINCE IMPÉRIAL.

Nous reproduisons, d'après le *Moniteur*, le compte-rendu de la cérémonie du baptême. Comme le dit avec raison la feuille officielle, cette solennité laissera dans la population parisienne d'impérissables souvenirs :

D'aussi loin qu'on voyait paraître la voiture impériale, le peuple faisait entendre les cris mille fois répétés de : *Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial !*

A six heures moins quelques minutes, le cortège est arrivé sur la place du Parvis, au bruit du canon et des acclamations les plus enthousiastes.

Leurs Majestés sont descendues au portail principal de Notre-Dame et ont été reçues à l'entrée de l'église par l'Archevêque de Paris, l'évêque auxiliaire et les membres titulaires du chapitre métropolitain. Après avoir adoré la croix et reçu l'eau bénite et l'encens, Leurs Majestés ont été conduites à leurs prie-Dieu sous un dais porté par des chanoines.

Les dames désignées pour porter les honneurs se sont alors approchées de la table où ils avaient été déposés, et les ont reçus des mains d'un aide des cérémonies. Une des sous-gouvernantes des Enfants de France est allée en même temps recevoir le manteau du Prince Impérial près de la table où il avait été déposé.

Le cortège s'est avancé dans l'ordre suivant : Les aides des cérémonies, les écuyers de l'Empereur, le préfet du palais, de service; le chambellan de l'Impératrice et le chambellan de l'Empereur, de service; le premier veneur, le premier écuyer, le

FEUILLETON

LE Puits du Diable.

(Suite.)

Cependant, la situation était née d'une façon si foudroyante, dans des circonstances tellement dramatiques, que la veuve ne pouvait admettre qu'elle pussent renverser d'un seul coup une résolution mûrie, et qui était justement en réalisation.

— Il est trop tard pour avoir des regrets, dit-elle du ton d'une femme disposée à en éprouver.

— Trop tard pour s'arrêter au moment de tomber; car tu as beau dire et beau faire, ajouta impétueusement M<sup>l</sup><sup>e</sup> de Vatteville, tu subis une nécessité que tu as forgée toi-même, comme par voie de conséquence, tu veux l'enchaîner avec des scrupules; je t'offre le protecteur que réclame ta situation, je donne à ton cœur les satisfactions dont tu veux le sevrer, j'assortis deux âges, deux caractères; j'apporte un roman à effeuiller au lieu d'un dossier. Il me semble qu'il n'est jamais trop tard pour se décider à ne pas être malheureuse par un mariage ridicule.

— Au surplus, fit le créole, si je ne puis vous empêcher de me repousser, de me préférer M. Vanneau, ma cousine, j'ai en revanche le moyen de forcer mon rival.

— A se battre! dit M<sup>l</sup><sup>e</sup> de Vatteville. Vous n'êtes

qu'un Peau-Rouge, un Mohican! qui sait? Vous allez peut-être offrir à ce brave homme un combat à la carabine, comme aux Antilles, ou un duel au couteau comme vos nègres en pratiquent. Outre que l'offensé refuserait, et qu'il ferait bien, je déclare que l'offensé est celui dont on veut empêcher le mariage avec mon amie.

— Tu vois donc bien que tu reconnais l'impossibilité de rompre avec M. Vanneau, répliqua M<sup>l</sup><sup>e</sup> Forestier, puisque tu lui concèdes un droit d'offensé.

Pas comme tu l'entends. L'offenseur est M. Forestier; c'est à l'avoué de décider ce qu'il veut faire. Et je crois qu'il n'en viendra pas à une extrémité périlleuse... pour lui.

— Je ne puis me regarder comme dégagée, soupira la veuve, dont la résolution faiblissait.

C'était presque un aveu.

— Et si j'obtiens de M. Vanneau qu'il te rende ta parole? dit M<sup>l</sup><sup>e</sup> de Vatteville.

— C'est impossible; mais si cela se pouvait, je réfléchirais, répondit M<sup>l</sup><sup>e</sup> Forestier toute pensive.

— Cela suffit. Je me charge de ton homme d'affaires.

— Tu comprends: que je ne sois pour rien dans cette démarche.

— Rien que par le consentement, c'est dit.

M<sup>l</sup><sup>e</sup> de Vatteville alla prestement à la fenêtre qui ouvrait sur une prairie par laquelle on voyait la plus grande partie de Suresnes surplombée par le Mont-Valérien.

— Je suis comme sœur Anne, j'attends le libérateur de M<sup>l</sup><sup>e</sup> Barbe-Bleue, dit-elle en riant. Ah! précisément le voici... Oh! il amène une armée au complet, toute la garnison de Suresnes, représentée par le garde-champêtre et son général, le grand sec, en écharpe.

— L'adjoit! s'écria M<sup>l</sup><sup>e</sup> Forestier, qui s'était rapprochée de la croisée; il paraît que c'est sérieux.

— Evidemment, je suis menacé de la prison, s'écria gaiement le créole; j'aurai même des spectateurs, car M. Vanneau est suivi de quelques gens du pays.

En effet, par un chemin oblique qui aboutissait à la grille, un groupe s'avavançait. Dans le nombre des curieux s'étaient glissés quelques invités désireux de connaître l'issue de l'aventure.

Il n'y avait pas moyen d'éviter une explication.

M. Vanneau entra devant l'adjoit et sa suite.

M<sup>l</sup><sup>e</sup> de Vatteville et la veuve se tenaient à l'écart.

M. Forestier nonchalamment étendu sur un canapé, se prelassait comme il l'eût fait chez lui.

M. Vanneau avait la figure triomphante; il regarda M<sup>l</sup><sup>e</sup> Forestier d'un air d'intelligence qui n'obtint pas de retour.

— Monsieur, dit-il en montrant le créole, est la personne en question.

— Fort bien, dit l'adjoit d'un air capable. Mais j'aime les choses en règle. Procédons par ordre. Vous êtes ici sous le nom de M. Forestier dit-il à l'étranger?

premier chambellan de l'Impératrice et le premier chambellan de l'Empereur, l'adjudant-général du palais, le général commandant en chef la garde impériale, le grand maître des cérémonies, le grand veneur, le grand chambellan, le grand maréchal du palais, les honneurs de l'Enfant Impérial, portés, savoir : le cerge, par M<sup>me</sup> la comtesse de Montebello, dame du palais; le chrêmeau, par M<sup>me</sup> la baronne de Malaret, dame du palais; la salière, par M<sup>me</sup> la marquise de la Tour-Maubourg, dame du palais; les honneurs du parrain et de la marraine, portés, savoir : le bassin, par M<sup>me</sup> la comtesse de Labédoyère, dame du palais; l'aiguère, par M<sup>me</sup> la comtesse de Rayneval, dame du palais; la serviette, par M<sup>me</sup> de Saulcy, dame du palais. Ces dames marchaient deux de front, les honneurs du parrain et de la marraine, à droite; et ceux de l'Enfant Impérial, à gauche;

Devant le Prince Impérial : S. A. I. et R. M<sup>me</sup> la grande-duchesse de Bade, représentant la marraine, et S. A. R. M<sup>sr</sup> le prince Oscar de Suède et de Norwège;

LE PRINCE IMPÉRIAL, porté par la gouvernante des enfants de France et revêtu d'un manteau doublé d'hermine, ayant à sa droite et à sa gauche les sous-gouvernantes et la nourrice;

L'EMPEREUR, L'IMPÉRATRICE, sous leur dais;

(La queue du manteau de l'IMPÉRATRICE était portée par son écuyer.)

Derrière le dais : les princes et princesses de la famille impériale; les princes et princesses de la famille de l'Empereur ayant rang à la cour, le grand maître et la grande maîtresse de la maison de l'Impératrice, et le premier aumônier; la dame d'honneur et les dames de l'Impératrice, de service; M<sup>me</sup> la marquise de Las Marismas, et M<sup>me</sup> la baronne de Pierres. Les maréchaux de France; le général commandant supérieur des gardes nationales de la Seine; l'aide-de-camp de l'Empereur, de service, et les autres aides-de-camp de l'Empereur; le maréchal de la cour et la dame d'honneur de S. A. I. et R. de M<sup>me</sup> la grande-duchesse de Bade; le chevalier d'honneur et les dames de S. A. I. M<sup>me</sup> la princesse Mathilde, ainsi que les aides-de-camp de service des princes; les officiers d'ordonnance de l'Empereur et le capitaine commandant l'escadron des cent-gardes; les officiers de LL. AA. II.

En arrivant près des prie-Dieu, toutes les personnes du cortège précédant Leurs Majestés se sont rangées à droite et à gauche. Les princes et princesses sont pris place à droite et à gauche des prie-Dieu, dans l'ordre suivant :

A droite de l'Empereur, S. A. I. le Prince Impérial, porté par la gouvernante, derrière laquelle étaient les sous-gouvernantes et la nourrice; à droite du Prince Impérial, S. A. I. et R. M<sup>me</sup> la grande-duchesse de Bade, représentant la marraine, et S. A. R. M<sup>sr</sup> le prince Oscar de Suède et de Norwège; à leur droite, LL. AA. II. M<sup>sr</sup> le prince Jérôme Napoléon, M<sup>sr</sup> le prince Napoléon; LL. AA. M<sup>sr</sup> le prince Louis-Lucien Bonaparte, M<sup>sr</sup> le prince Lucien Murat, M<sup>sr</sup> le prince Joseph Bonaparte, M<sup>sr</sup> le prince Joachim Murat, Sa Seigneurie le duc de Hamilton, les dames portant les honneurs du parrain et de la marraine.

A gauche de l'Impératrice, S. A. I. M<sup>me</sup> la princesse Mathilde, S. A. grand-ducale M<sup>me</sup> la princesse Marie, duchesse de Hamilton; LL. AA. M<sup>me</sup> la princesse Baciocchi, M<sup>me</sup> la princesse Lucien Murat,

M<sup>me</sup> la princesse Joachim Murat, les dames portant les honneurs du Prince Impérial.

La grande maîtresse de la maison de l'Impératrice et les dames de service de Sa Majesté, ainsi que les dames du palais non de service, étaient placées derrière l'Impératrice. La dame d'honneur de S. A. I. et R. M<sup>me</sup> la grande-duchesse de Bade et la dame de S. A. I. M<sup>me</sup> la princesse Mathilde s'étaient rangées derrière ces princesses. Le grand maître des cérémonies se tenait à droite, un peu en avant du prie-Dieu de l'Empereur, ayant à sa droite un maître et un aide des cérémonies.

L'autre maître et l'autre aide des cérémonies étaient de l'autre côté, en face de ces derniers. Le premier aumônier de l'Empereur était à droite des prie-Dieu, derrière le grand maître, et tenait le livre de prières de l'Empereur pour le remettre à Sa Majesté au commencement de la cérémonie. La grande maîtresse de la maison de l'Impératrice tenait le livre de prières de Sa Majesté. Le grand maréchal du palais, le grand chambellan, le grand veneur, le grand maître de la maison de l'Impératrice, les maréchaux de France, le général commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, le général commandant en chef la garde impériale, l'adjudant-général du palais, l'aide-de-camp de l'Empereur, et tous les officiers de service des Maisons de Leurs Majestés, étaient debout derrière Leurs Majestés, suivant leur rang.

Le clergé, après avoir été au-devant de Leurs Majestés, a repris les places désignées plus haut. Le cardinal légat a quitté son trône et s'est rendu au bas de l'autel pour entonner le *Veni Creator*, qui a été exécuté par l'orchestre. Pendant le *Veni Creator*, les dames portant les honneurs, précédées d'un maître et d'un aide des cérémonies, se sont avancées vis-à-vis des prie-Dieu, ont fait une révérence à Leurs Majestés, et sont allées déposer les honneurs sur les tables servant de crédences placées près de l'autel : les honneurs de l'Enfant impérial à gauche. A la fin du *Veni Creator*, le maître et l'aide des cérémonies, placés à la droite du grand maître ont salué l'autel et Leurs Majestés et sont allés avertir le cardinal-légat, qui s'est rendu à l'entrée du sanctuaire et a fait la cérémonie des catéchumènes.

Après cette cérémonie, le grand maître ayant prévenu LEURS MAJESTÉS, le cardinal-légat a conduit l'enfant par les langes près des fonts, et toutes les personnes qui étaient à droite et à gauche de LEURS MAJESTÉS et du Prince Impérial, et derrière eux ont marché en avant dans le même ordre où elles étaient placées, et ont monté sur l'estrade pour y occuper autour du trône et sur les degrés de l'estrade les mêmes places qu'elles occupaient autour des prie-Dieu, à l'exception des maréchaux ayant fait partie du cortège, qui se sont rendus aux places réservées pour eux sur l'estrade.

LEURS MAJESTÉS sont montées sur le trône; la grande maîtresse et les dames de l'Impératrice, et les dames des princesses se sont mises sur une banquette volante; les officiers qui n'étaient pas de service sont restés dans la nef derrière l'estrade.

S. A. I. et R. M<sup>me</sup> la grande-duchesse de Bade, représentant la marraine, s'est rendue aux fonts. Le cardinal-légat a procédé au complément des cérémonies du baptême suivant les rites du cérémonial religieux, S. A. I. le Prince Impérial ayant déjà été ondoyé.

On a remarqué le vase du baptême, qui est en

cuivre, damasquiné et niellé, du plus beau style persan de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Une tradition qui s'est pieusement conservée veut que saint Louis l'ait rapporté des Croisades, et que les enfants du saint roi y aient été baptisés.

Les cérémonies du baptême du Prince Impérial étant terminées, le grand maître des cérémonies a salué LEURS MAJESTÉS et S. A. I. le Prince Impérial. M<sup>me</sup> la gouvernante a remis le Prince Impérial entre les mains de l'EMPEREUR; un aide des cérémonies s'est avancé au milieu du chœur et a crié trois fois : *Vive le Prince Impérial!*

Pendant ce temps, l'EMPEREUR, debout, tenait l'enfant impérial sur ses bras et le présentait aux assistants. Une immense acclamation a fait retentir en ce moment les voûtes de Notre-Dame. L'orchestre a exécuté le Vivat.

Après cette acclamation, M<sup>me</sup> la gouvernante des enfants de France, ayant reçu l'enfant impérial des mains de l'EMPEREUR, a fait une révérence à sa MAJESTÉ pour prendre ses ordres.

Le Prince Impérial, porté par la gouvernante, ayant à sa droite et à sa gauche les sous-gouvernantes et la nourrice, précédé d'un aide et d'un maître des cérémonies, d'un écuyer de l'Empereur, du préfet du palais, de service, de quatre chambellans de l'Empereur, et suivi d'un aide-de-camp et d'un officier d'ordonnance de l'Empereur, a été conduit à la chambre qui lui avait été préparée dans une chapelle du chœur. Il est sorti ensuite par la sacristie, pour retourner au Palais des Tuileries, avec son cortège, composé de trois voitures de la cour, précédées d'un escadron de guides et suivies d'un escadron des cuirassiers de la garde. Dans la première voiture, attelée de deux chevaux, sont montés deux chambellans et le préfet du palais; dans la seconde voiture, attelée de huit chevaux, S. A. I. le Prince Impérial, la gouvernante des enfants de France, les sous-gouvernantes, la nourrice. A la portière de droite, se tenaient un aide-de-camp et un écuyer de l'Empereur; à la portière de gauche, un officier d'ordonnance de l'Empereur et un capitaine de cuirassiers d'escorte; dans la troisième voiture, attelée de deux chevaux, deux chambellans de l'Empereur.

Aussitôt après le départ du Prince Impérial, le cardinal-légat a entonné le *Te Deum*, qui a été exécuté par l'orchestre, ainsi que le *Domine Saluum*.

Pendant le *Te Deum*, l'archevêque de Paris, accompagné du curé de Saint-Germain l'Auxerrois, paroisse des Tuileries, a présenté à la signature de LEURS MAJESTÉS le registre sur lequel était consigné l'acte de baptême. Les représentants du parrain et de la marraine et les autres personnes désignées par l'EMPEREUR ont ensuite signé.

La bénédiction pontificale, donnée par le cardinal-légat, a terminé la cérémonie.

L'EMPEREUR et l'IMPÉRATRICE se sont mis à genoux sur leur prie-Dieu. Le grand maître des cérémonies a fait un salut à LEURS MAJESTÉS pour les prévenir de la fin de la cérémonie.

Pendant la prière de LEURS MAJESTÉS, les personnes du cortège, averties par les maîtres et les aides des cérémonies, ont pris leur rang dans la nef. Les princes et les princesses ont marché en avant du dais de l'EMPEREUR et de l'IMPÉRATRICE, afin de pouvoir prendre leurs voitures avant LEURS MAJESTÉS. L'archevêque de Paris, précédé du chapitre métropolitain, a reconduit l'EMPEREUR et l'IMPÉRATRICE jusqu'à la porte de l'église.

Après la cérémonie du baptême de S. A. le Prince Impérial, Leurs Majestés se sont rendues, par la rue et le pont d'Arcole, à l'Hôtel-de-Ville, pour assister au banquet offert par la ville de Paris. L'Empereur et l'Impératrice ont été reçus au bas de l'escalier d'honneur par M. le préfet de la Seine, M. le président, MM. les membres du conseil municipal et le préfet de police.

Le banquet a eu lieu à huit heures dans la grande salle des Fêtes, admirablement disposée pour cette solennité. Rien ne peut donner une idée de la magnificence de cette salle, décorée avec tout ce que le luxe et le goût peuvent réunir de plus splendide. Leurs Majestés, entourées des princes et princesses, ont pris place à une table élevée de chaque côté de laquelle étaient dressées des tables pour les personnes invitées.

Pendant le dîner plusieurs morceaux de musique et des cantates se sont fait entendre. La façade et la place de l'Hôtel-de-Ville étaient splendidement illuminées, ainsi que la rue de Rivoli, la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, les rues et les édifices adjacents.

Leurs Majestés se sont retirées à dix heures et demie, après avoir parcouru les brillants salons de l'Hôtel-de-Ville et avoir exprimé à M. le préfet de la Seine, à M. le président et à MM. les membres du conseil municipal, leur satisfaction pour la brillante fête que la ville leur avait donnée.

— Qui a dit cela, Monsieur l'Adjoint? répliqua le cousin de la veuve.

— M. Vanneau, honorable propriétaire à Suresnes.

— Eh bien?

— Eh bien! c'est un faux...

— Vous vous trompez, Monsieur, je me nomme bien Forestier.

— Ah! voici une affirmation positive, dit M. Vanneau, qui voyait déjà les menottes aux poignets du sosie.

— Madame, demanda-t-il à M<sup>me</sup> de Vatteville, à quel titre Monsieur est-il ici?

— Nous n'avons jamais pu le lui faire dire.

— L'a-t-il avoué à vous, Madame? fit l'adjoint en se tournant vers la veuve.

— Pas davantage.

— C'est délicat. Il y a bien un intrus, poursuivit l'adjoint à l'oreille de M. Vanneau, mais je ne vois pas le malfaiteur; cela regarde la maîtresse de la maison, mais échappe à la police.

— Continuez, continuez, dit avec assurance l'ancien avoué; nous verrons jusqu'où ira la comédie.

— Est-ce contre le gré de M<sup>me</sup> Forestier que Monsieur est là?

— Vous comprenez, Monsieur, répondit M<sup>me</sup> de Vatteville, que l'incertitude est assez grave et sa disparition

assez importante pour que nous souhaitions une explication de Monsieur. Sa figure et ses paroles engendrent de telles présomptions que nous n'osons prendre un parti avant de savoir la vérité.

L'adjoint se gratta l'oreille et ferma un œil; il était interloqué. Il ne trouvait rien pour l'instant que cet argument des gendarmes en patrouille sur la route :

— Vos papiers?

— Les preuves de mon identité sont à Paris. Vous savez qu'on voyage dans son département sans passeport, répliqua l'étranger.

— Il est en règle répéta l'adjoint en récapitulant : on ne le chasse pas; il n'y a donc pas de violation de domicile. Il prétend être M. Forestier, mais il se peut que ce soit. Quant aux papiers, ils sont à Paris, à ce qu'il dit, et comme il n'en a pas besoin, il faut faire semblant de le croire. C'est difficile! Enfin, le brave homme sembla se décider.

— M<sup>me</sup> Forestier, dit-il, me requiert-elle de la débarasser de Monsieur?

— Sans doute, s'il m'est prouvé qu'il n'a pas le droit d'être ici, répondit la veuve qui s'amusait de ce coq-à-l'âne.

— Je prétends l'avoir malgré M. Vanneau, malgré tout, répliqua le créole. (La suite au prochain numéro.)

En se rendant aux Tuileries, Leurs Majestés ont été acclamées par la population qui se pressait sur leur passage, avec le même enthousiasme qu'à leur arrivée. Les rues et les places retentissaient des cris de *Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial !*

Le soir, les édifices publics et les maisons particulières ont été splendidement illuminés.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

M. Louvet, qui nous avait quittés en toute hâte afin de voir M. le Ministre de l'agriculture et des travaux publics relativement aux réparations à faire à la brèche de La Chapelle, a eu avec lui une longue conférence à ce sujet, dimanche dernier.

Voici en résumé les communications qui lui ont été faites par M. le Ministre; nous pensons que le pays tout entier sera heureux de connaître les mesures énergiques et promptes qu'a prises et que va prendre M. Rouher; elle sont d'un bien grand intérêt pour nos contrées.

Ordre a été donné, dès vendredi dernier, par dépêche télégraphique, de combler immédiatement et par tous les moyens possibles, les brèches de toutes les levées de la Loire, principalement et avant toutes autres la brèche de La Chapelle.

Un crédit de 10 millions va être demandé au Corps-Législatif pour ces réparations urgentes.

Le Conseil supérieur d'hygiène a rédigé, de concert avec M. le Ministre de l'agriculture et des travaux publics, une circulaire qui sera envoyée à MM. les Préfets, Sous-Préfets et Maires, relativement aux mesures à prendre pour prévenir les épidémies qui pourraient résulter des inondations.

Ces dispositions indiquent les différentes manières d'assainir les maisons, et désignent les plantes qui doivent être enfouies immédiatement pour éviter les miasmes pestilentiels, celles qu'on doit brûler, celles qu'on peut conserver impunément, etc.

Des tentes, prises dans les magasins du ministère de la guerre, seront mises à la disposition de ceux de nos cultivateurs dont les maisons auraient été renversées ou auraient besoin de grands travaux d'assainissement.

Des compagnies militaires, autant que possible, aideront à l'assainissement des terres par une culture prompte et intelligente. Le Gouvernement offrira aux cultivateurs des semences, des graines, des plantes de toutes espèces.

L'Empereur veut que les secours soient continués jusqu'à ce que les pauvres inondés soient réinstallés chez eux et aient repris le cours habituel de leurs travaux. Le Gouvernement prend les secours à sa charge.

Une étude approfondie et complète du régime actuel des eaux en France va être commencée immédiatement et suivie sans relâche, par une commission présidée par M. le Ministre de l'agriculture et des travaux publics. Cette commission cherchera et trouvera les moyens de sortir de l'état de barbarie où nous sommes tombés depuis un demi-siècle à peu près par rapport à nos fleuves et à nos digues. Il est indigne en effet d'un peuple civilisé de laisser ravager périodiquement ses récoltes par les inondations.

Deux grands moyens paraissent tout d'abord devoir réunir les suffrages de la commission : l'exhaussement et la consolidation des digues, puis la création de grands réservoirs auprès des principales rivières affluentes. Ces réservoirs seront combinés de manière à retarder les débordements. A quelque somme que s'élève la réalisation immédiate de ces grandes et salutaires mesures, le Gouvernement de l'Empereur est résolu d'en demander le vote au pays qui certes ne les lui refusera pas.

Telles sont les intéressantes communications faites à M. Louvet par M. Rouher. Comme on le voit, M. le Ministre n'oublie pas les malheureux habitants de la Loire, il ne s'occupe pas seulement de guérir les maux présents, il veut encore que nous n'ayons plus à craindre de nouvelles plaies.

PAUL GODET.

Saumur, 17 juillet 1856.

A Monsieur le Rédacteur en chef de *l'Echo Saumurois*.

Monsieur le Rédacteur,

Ayez la bonté, je vous prie, de transmettre au public, dans votre prochain numéro, l'avis ci-dessous; je vous serai obligé.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Direction générale des lignes télégraphiques.

STATION DE SAUMUR.

Télégraphie privée.

La ligne télégraphique de Saumur à Paris, par Tours, Blois et Orléans, vient d'être rouverte à la

correspondance privée. En conséquence, toute dépêche à destination de ces villes sera reçue. »

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le chef du service télégraphique,

E. TRONCHE.

La Loire a cru depuis hier de 20 centimètres, elle marque aujourd'hui, à l'échelle du pont Cessart, 2 mètres 60 centimètres.

#### SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES INONDÉS.

4<sup>e</sup> Liste.

BUREAU DE *l'Echo Saumurois*.

M. Casimir Desmé, chef de bataillon, 100 fr.  
M. Duvau, capitaine retraité, 3

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

M. le Préfet a écrit le 12 à M. le Préfet d'Indre-et-Loire la dépêche télégraphique ci-après, et il en a reçu par la même voie la réponse qu'on va lire :

Angers, 13 juin 11 h. du matin.

J'ai appris avec satisfaction et reconnaissance par votre dépêche d'hier que vous vous rendiez à La Chapelle avec les ingénieurs pour aviser.

Dites-moi ce que vous aurez décidé, si les travaux sont ordonnés, commencés, le temps dans lequel on peut espérer que cette brèche désastreuse va être fermée; quelques jours de plus ou de moins emportent la question de récolter quelque chose cette année, ou de perdre tout espoir: toute notre vallée a les yeux de ce côté. *Le préfet, VALLON.*

RÉPONSE.

La Chapelle-sur-Loire, 13 juin, 4 h. du s.

*Le préfet d'Indre-et-Loire au préfet de Maine-et-Loire.*

Je suis sur le lieu du désastre avec MM. les ingénieurs. La brèche a été sondée, les travaux commenceront demain matin le long du chemin de fer. Les approvisionnements en matériaux sont déjà commencés. On espère une fermeture très-prochaine.

*Le préfet, BRUN.*

Nous ajouterons à ces dépêches importantes une nouvelle précise qui l'est davantage encore. La compagnie du chemin de fer s'est chargée de tous les travaux à faire pour intercepter l'eau à la brèche de La Chapelle, et M. le préfet d'Indre-et-Loire a pris avec elle les dispositions définitives pour cela. M. l'ingénieur Ratel, dont on connaît l'énergique impulsion, est à l'œuvre. Le travail est commencé depuis le 13. La compagnie fait venir de Nantes et d'ailleurs les remorqueurs, les matériaux utiles, tous les puissants moyens dont elle dispose, tous les ouvriers qu'il faut. Le travail à faire est énorme, on va peu à peu en ressentir de plus en plus les effets, mais la compagnie compte que dans quinze jours le résultat sera complet, et la Loire, alors, entièrement détournée de notre vallée.

L'immense intérêt de la compagnie, son dévouement à la chose publique en la circonstance, nous garantissent un effet prochain et absolu. La reconnaissance du pays ne fera pas défaut pour pareil service, et nous en enregistrons ici le premier témoignage.

Ces nouvelles sont confirmées par deux dépêches formelles que M. le Préfet a reçues hier, l'une de S. E. le Ministre des travaux publics, disant que des ordres sont donnés à M. l'ingénieur en chef d'Indre-et-Loire pour que l'on organise immédiatement les travaux de fermeture de la brèche de la Chapelle, l'autre de M. le Préfet d'Indre-et-Loire, que nous transcrivons ci-après :

Tours, le 15 juin 1856, 10 h. 25, m.

*Le Préfet d'Indre-et-Loire au Préfet de Maine-et-Loire.*

Le service des ingénieurs pour la réparation des brèches de la Loire est organisé; les travaux de la brèche de la Chapelle sont en activité depuis ma dépêche de vendredi. Tout fait espérer qu'ils marcheront avec d'autant plus de rapidité que les ingénieurs du chemin de fer agissent de concert avec les nôtres et ont un intérêt commun.

A 9 heures du matin, les eaux de la Loire étaient à 1 m. 90.

La compagnie du chemin de fer d'Orléans a bien voulu nous communiquer les renseignements suivants qui prouvent le zèle et l'activité dont elle fait preuve pour rendre la ligne à la circulation :

La rupture d'Amboise sera réparée lundi ou mardi; la voie submergée et dégradée depuis Chouzé jusqu'à Tours, est déjà presque entièrement réparée. La circulation sera rétablie dans les premiers jours de la semaine prochaine, entre Tours et Paris.

Depuis deux jours elle a repris entre Tours et Bordeaux, et les dégâts de la gare de Tours sont en partie réparés.

Le pont, sous la route de Bordeaux, près Tours, et sur la ligne de Nantes est emporté. On le remplace provisoirement par un passage à niveau et au moyen de rampes sur la route.

La brèche de Berthenay, près le port de Cinq-Mars se bouche, ainsi que les brèches entre Cinq-Mars et Langeais. On pourra circuler en machine dans cette partie avant huit jours.

Entre Cinq-Mars et Langeais, une voie est déjà praticable. Une machine est transportée par terre. Des trains de pierre seront dirigés vers La Chapelle à partir de lundi.

La brèche de La Chapelle est l'accident le plus grave. Elle ne peut être bouchée maintenant. 10 à 12 mètres d'eau courent violemment. La Compagnie, d'accord avec l'administration, entreprend près du chemin de fer, un barrage sur 600 mètres de longueur.

Ces grands travaux sont approvisionnés par machines locomotives du côté de Cinq-Mars et de Langeais, et par remorqueurs du côté de Montsoreau. Ce travail peut être terminé pour la fin du mois; il sera le dernier.

Entre La Chapelle et Saumur, de grands travaux sont entrepris pour réparer la voie très-dégradée. Elle sera roulable au milieu de la semaine prochaine.

Déjà on circule de Saumur à Saint-Mathurin. On lutte contre les eaux à La Bohalle. Une baisse de 1 mètre permettra de se rendre maître de la situation au moyen d'enrochements, sacs à terre et fascines.

D'Angers à Nantes on s'occupe activement de boucher les brèches de Varades et de la cave d'Anetz; elles le seront dans huit jours, selon toute probabilité.

La compagnie développe toute l'activité possible et espère rendre la circulation complète pour le 1<sup>er</sup> juillet, si de nouveaux accidents ne se produisent pas. *(Maine-et-Loire.)*

#### ÉTAT-CIVIL du 15 au 31 mai.

NAISSANCES. — 16, Jules Belin, rue de Fenet; — Elisabeth Pean, place Saint-Nicolas; — Georges-Raymond Terrien, rue de la Basse-Ile; — 17, Auguste Pujol, au quartier de l'École impériale de cavalerie; — Augustine-Célestine Landais, rue de Fenet; — 19, Marie-Marguerite-Victoire Cornilleau, place de la Bilange; — 26, Vacher, rue Notre-Dame; — Pierre Vacher, rue Notre-Dame; — 29, Blanche-Victoire Neau, rue de Fenet; — 31, Marie-Louise Gamin, Grand'Rue.

MARIAGES. — 17, Gabriel Gillet, horloger, a épousé Marie Thibault, couturière, tous deux de Saumur; — 19, Augustin Delhumeau, cordonnier, de Fontevault, a épousé Adèle Delanoue, couturière, de Saumur; — 27, Hippolyte-Louis Chanard, tailleur de pierres, a épousé Louise-Pelagie Chiquault, marchande de poissons, tous deux de Saumur; — Jacques-Félix-Eugène Babauard, instituteur à Saint-Germain-sur-Vienne, a épousé Henriette Gasnier, sans profession.

DÈCÈS. — 19, Jean Delaitre, propriétaire, 70 ans, rue du Marché-Noir; — Joséphine Pasquier, 30 ans, femme Justan, jardinière, à la Croix-Verte; — Cornélie Girault, chapeletière, 61 ans, femme Petit, rue de Fenet; — 24, Ferdinand Pelou, 4 ans, rue Saint-Nicolas; — Auguste Champ, caporal, 24 ans, célibataire, à Lyon; — 25, Clémence-Etienne Le Noir de Pas de Loup, comtesse d'Aure, rue de la Chouetterie; — 27, Charles Guyomard, 4 mois, rue Saint-Nicolas; — 28, Auguste Peigné, 1 an, rue de Fenet; — Henri Perseau, zouave, 18 ans, à Oran; — 29, Madeleine Lecomte, journalière, 70 ans, veuve Bechet, à l'Hôpital; — Julie-Victorine Renouvel, 7 ans, rue de Fenet; — Alphonse-Armand Cornilleau, 3 ans, rue de la Petite-Bilange; — Françoise-Marie Girard, propriétaire, 73 ans, veuve Tresièrre, Ile-Neuve; — 30, Georges-Marie-Victor Martin de Bancé, 8 ans, rue de Bordeaux; — 31, Hyacinthe Benoist, aubergiste, 33 ans, femme Bouché, rue d'Orléans.

#### BOURSE DU 16 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 71  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 93 50.

#### BOURSE DU 17 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 70 70.  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 93 50

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n<sup>o</sup> 10, successeur de M. JAHAN.

### SÉPARATION DE BIENS.

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de Saumur, à la date du 12 juin 1856, il résulte que M<sup>me</sup> Marie Minguin, épouse du sieur Joseph Retiveau, ancien blatier, demeurant à Bron, commune du Coudray-Macouard, ladite dame admise au bénéfice de l'assistance judiciaire et ayant pour avoué M<sup>e</sup> Beaurepaire, a été séparée quant aux biens d'avec ledit sieur Retiveau ci-dessus qualifié et domicilié.

Pour extrait, certifié conforme par le soussigné.

Saumur, le 17 juin 1856.

(370) BEAUREPAIRE,  
Avoué-licencié.

Tribunal civil de Baugé.

### BELLE PROPRIÉTÉ DU BIGNON,

Située commune de Jarzé,

**A VENDRE**  
Par licitation.

Mise à prix 80,000 francs.

Adjudication en l'étude de M<sup>e</sup> GAZEAU, notaire à Jarzé, arrondissement de Baugé, le 11 juillet 1856, à midi.

Cette propriété, dans un ensemble parfait, est située à 1 kilomètre du bourg de Jarzé, sur le bord de la route de grande communication de Beaufort à Sablé, à 26 kilomètres d'Angers, 10 kilomètres de Baugé et 18 kilomètres de La Flèche.

Elle se compose :

D'une maison de maître, belles prairies et bois de réserves;

De la métairie du Bignon et de la ferme de La Touchardière;

Superficie totale 69 hectares 58 ares 50 centiares.

Elle pourra être divisée en 2 lots.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M<sup>es</sup> SAUDEUR et LANGLOIS, avoués à Baugé, soit à M<sup>e</sup> GAZEAU, dépositaire du cahier des charges. (371)

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 29 juin 1856, à midi,

En totalité ou par parties,

DEUX MORCEAUX DE TERRE,

RANGÉES DE VIGNE,

Situés au Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, contenant environ 2 hectares 80 ares, joignant MM. Hugonet, Audouin et Fouquet, le chemin de Saumur à Milly, et celui de Saumur à la Tour-de-Menives.

**A VENDRE**  
DE VIEUX PAPIER.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### ADJUDICATION

Le dimanche 22 juin 1856, à midi,  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur,

D'une MAISON, à Saumur, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 53.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire ou au propriétaire, M. Gondrand, épiciier, rue d'Orléans. (357)

M. SIMON, huissier à Saumur, demande un premier CLERC. (352)

### A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

### UNE MAISON,

Sise à Saumur, quai de Limoges, occupée par M. Béatrix.

S'adresser à M. HERBAULT, à Nantilly. (257)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Une MAISON avec JARDIN, sise à Saumur, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 7.

S'adresser à M. ANGIBAULT, marchand à Saumur. (160)

On demande, pour la Saint-Jean prochaine, un domestique jardinier, pour aller dans une maison bourgeoise peu loin de Saumur.

On désirerait qu'il sût lire et écrire, qu'il eût travaillé de son état depuis plusieurs années et surtout qu'il eût passé l'âge de la conscription.

S'adresser au bureau du journal.

M. LECOMTE, charcutier, rue de la Tonnelle, désire faire UN APPRENTI. (367)

### ÉTHÉROLÉINE DE CHALMIN

pour détacher

ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toutes espèces de tissus, tels que velours, soierie, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher.

PRIX DU FLACON : 1 FR. 50 C.

Composé par CHALMIN, chimiste. Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 38 et 40.

Dépôt dans toutes les villes de France chez les merciers et parfumeurs. A Saumur, chez M. Eugène PISSOT, parfumeur, rue St-Jean, 2, et chez M. BALZEAU, parfumeur, place de la Bilange. (317)

### BAINS DE MER DE SAINT-MALO.

Plage magnifique aux portes de la ville, casino, bals et concerts, régates, courses plates et steeple-chase, vie peu chère, logements et hôtels confortables.

### HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE, de Berthé.

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.  
Mention honorable. Exposition 1855.

L'efficacité et la pureté de cette huile sont garanties :

1<sup>o</sup> Par l'opinion d'un grand nombre de célébrités médicales et, en particulier, par celle de M. le professeur Trousseau, qui a constaté que c'est à l'huile de foie de morue brune seule, à l'exclusion de toute autre, qu'il faut avoir recours pour obtenir les effets thérapeutiques les plus prompts et les plus certains dans les nombreuses affections soit tuberculeuses, rachitiques, scrofuleuses et autres pour lesquelles elle est généralement prescrite. (Traité de thérapeutique de Trousseau et Pidoux, tome 1<sup>er</sup>, page 281.)

2<sup>o</sup> Par deux rapports approuvés par l'Académie de Médecine, dans lesquels les commissaires : MM. Grisolles, Guibourt, Soubeiran, Bouchardat, Bussy et Robinet, ont jugé favorablement le mode de fabrication de M. Berthé et les procédés qu'il a proposés pour constater les altérations et les mélanges que l'on fait subir, dans le commerce, à beaucoup d'huiles de foie de morue (Bulletin de l'Académie, tomes 18 et 20).

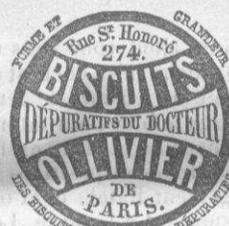
Prix : de 2 fr. 30 c. le flacon. — L'étiquette porte toujours la signature Berthé. Dépôt à Paris, rue Saint-Honoré, n<sup>o</sup> 134, et en province dans les principales pharmacies de chaque ville.

### POUDRE ET PASTILLES DE CHARBON

DU DOCTEUR BELLOC,

Approuvées par l'Académie impériale de Médecine.

Le rapport constate que les personnes atteintes de MALADIES NERVEUSES DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS, et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, ont vu, en quelques jours, les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir et la constipation disparaître par l'emploi de ce médicament dont l'usage ne peut avoir aucun inconvénient. — Une instruction est jointe à chaque article. — Dépôts à Paris, boulevard Poissonnière, 4; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, Moussu, ph.; Châlons-sur-Loire, Guy, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, Rossard, ph.; Cholet, Bontemps, ph.; Saumur, Brière, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (60)



LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU et les VICIES DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Académie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement. — Ce médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, N<sup>o</sup> 272. — Consultations gratuites. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 32 biscuits 10 fr., de 25, 5 fr. — On expédie. — Dépôts à ANGERS : M. Menière, pharmacien, place du Pilon; — A SAUMUR : M. Brière, phar., M. Gauthier, phar; — A BAUGÉ, M. Drouet, phar. (422)

### LE CHOCOLAT MENIER

Comme tout produit jouissant d'une vogue légitime, a excité la cupidité des contrefacteurs; sa forme particulière et la couleur de ses enveloppes ont été copiées, les médailles qui figurent sur ses étiquettes ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence.

Les amateurs de cet excellent produit doivent exiger que le nom Menier soit sur le chocolat et sur les étiquettes.

Prix : 1 fr. 90 c., — 2 fr., — 2 fr. 25 c., — 2 fr. 50 c. et 3 fr. le 1/2 kil. Le Chocolat Menier se trouve dans toutes les villes de France et de l'étranger. (182)

### LOTÉRIE DE S<sup>TE</sup>-CATHERINE-DE-FIERBOIS,

A TOURS.

Prix du Billet 50 centimes. — Au bureau du journal et chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Petit-Maure. (283)

### LA SANTÉ RÉTABLIE PAR

### L'Eau de Léchelle

Preuve de sa supériorité sur tous les pectoraux toniques et anti-puantes pour guérir les CATARRHES, ASTHMES, BRONCHITES, FIÈVRES TYPHOÏDES, DIARRHÉES, PERTES, HÉMORRAGIES, ÉPILEPSIES et toutes affections de l'AGE CRITIQUE, conseillée et ordonnée journellement contre les maladies du sang, de poitrine, d'estomac, d'intestins et des organes sexuels, constitutions délabrées, etc. En dépôt chez MM. les pharmaciens dépositaires d'articles spéciaux de Paris, et notamment à ANGERS, M. Menière; à BAUGÉ, SAUMUR, BEAUPREAU; au MANS, M. Dallier; LA FLÈCHE, MAMERS, ST-CALAIS; à LAVAL, M. Laigner; à CHATEAU GONTHIER, MAYENNE, et dans les autres villes circonvoisines. (221)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

### HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

### VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N<sup>o</sup> 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)